

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation
LES ROUTES DEPARTEMENTALES D254E2 et D204
au territoire de la commune de QUESQUES
TRAVAUX**

**Réfection de la couche de roulement par un enduit superficiel d'usure
Section hors agglomération
du 02 juin 2025 au 10 juillet 2025**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifiée par des arrêtés subséquents,

Considérant la demande du 05/03/2025, par laquelle le le CER de Longfossé (MDADT du Boulonnais) et le SM3R fait connaître le déroulement des travaux de Réfection de la couche de roulement par un enduit superficiel d'usure, 2 jours pendant la période comprise entre le 02 juin 2025 et le 10 juillet 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de Réfection de la couche de roulement par un enduit superficiel d'usure va nécessiter une interruption de la circulation sur les routes départementales D254E2 du PR 33+0 au PR 33+560 et D204 du PR 8+680 au PR 9+525 au territoire de la commune de QUESQUES, hors agglomération, 2 jours entre le 02 juin 2025 et le 10 juillet 2025, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Mesdames et Messieurs les Maires des communes d'ESCOEUILLES, COULOMBY, SURQUES, BRUNEMBERT, SELLES et QUESQUES,

Considérant l'avis de Monsieur le Directeur de la MDADT de l'AUDOMAROIS,

Considérant l'information faite auprès de Messieurs les Commandants des Brigades de Gendarmerie de DESVRES et LUMBRES,

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur les routes départementales D254E2 du PR 33+0 au PR 33+560 et D204 du PR 8+680 au PR 9+525, hors agglomération, sur le territoire de la commune de QUESQUES, du 02 juin 2025 au 10 juillet 2025, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par les routes départementales D215, D254, D254E2, D191, D191E4, la route nationale N42, au territoire des communes d'ESCOEUILLES, COULOMBY, SURQUES, BRUNEMBERT, SELLES et QUESQUES,

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais du Département chargé de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié),

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Pour le Président du Conseil départemental,

Wimille,
Le 22 avril 2025



Signé électroniquement par
Patrice DECOBERT
RESPONSABLE UNITE ETUDES ET
RESSOURCES

MDADT du Boulonnais –Cer de Longfossé

Travaux de refection de chaussée en Esu

Interruption de circulation RD 204 – 254^{E2}

Territoire de Quesques du Pr 33+000 au Pr 33+560 et du Pr 7+876 au Pr 9+525

MDADT du Boulonnais –Cer de Longfossé

Travaux de refection de chaussée en Esu

Interruption de circulation RD 204 – 254^{E2}

Territoire de Quesques du Pr 33+000 au Pr 33+560 et du Pr 7+876 au Pr 9+525

MDADT du Boulonnais –Cer de Longfossé

Travaux de refection de chaussée en Esu

Interruption de circulation RD 204 – 254^{E2}

Territoire de Quesques du Pr 33+000 au Pr 33+560 et du Pr 7+876 au Pr 9+525

MDADT du Boulonnais –Cer de Longfossé

Travaux de refection de chaussée en Esu

Interruption de circulation RD 204 – 254^{E2}

Territoire de Quesques du Pr 33+000 au Pr 33+560 et du Pr 7+876 au Pr 9+525

